



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

naissance

Question écrite n° 75080

Texte de la question

Mme Valérie Boyer attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'expérimentation des maisons de naissance. De plus en plus de femmes souhaitent accoucher dans un contexte moins médicalisé et bénéficier d'un suivi plus personnalisé. De nombreux pays, notamment l'Allemagne, le Canada, la Grande-Bretagne, proposent déjà un type de prise en charge des femmes enceintes caractérisé par une moindre médicalisation. Ces maisons de naissance sont des lieux conviviaux qui respectent l'intimité de la femme et du couple. Elles permettent un meilleur accompagnement par une sage-femme référente qui suit la femme pendant le déroulement de la grossesse, l'accouchement et l'après-naissance. Dès 1998, les pouvoirs publics français ont engagé une réflexion sur cette nouvelle pratique. L'expérimentation des maisons de naissance attenantes ou au sein de services obstétriques constitue l'une des priorités du plan périnatalité 2005-2007. Or, à ce jour, la plupart des projets de maisons de naissance sont mis en suspens faute de décret. Dans ce contexte, elle la prie de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Boyer](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75080

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2010, page 3576

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)